



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 AVRIL 2018 à 18h30

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 03/04/2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Présents : Messieurs SLEDZ Edouard, LEFEBVRE Bruno, MAILLY Didier, DAMBRINE Jean-Paul, MERIAUX Francis, PINOY Emile, BESIN Fabien
Mesdames ZIMMER Marie-Ange, PREVOT Stéphanie, LECOMTE Olivia, FRAYBIN Bernadette

Absent(s excusé): BRICOUT Christophe, BURY Françoise et DUFRESNOY Olivier

Secrétaire de séance : Mme Olivia LECOMTE

1) Vote du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier MAILLY, Adjoint au maire, chargé des finances communales,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2017,
- après avoir considéré le Compte Administratif 2017 dressé par Monsieur Edouard SLEDZ, Maire de la commune dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	412 788.23 €	136 704.75 €
Dépenses de l'exercice	404 075.49 €	104 837.13 €
Résultat de l'exercice 2017	+ 8 712.74 €	+ 31 867.62 €
Résultats définitifs de 2018	+ 63 911.86 €	+ 79 324.81 €

Reconnaît la sincérité des résultats, et vote le Compte Administratif 2017 de Monsieur le Maire, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2) Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ :

-Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

-Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devaient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du Budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, budgets annexes et leurs valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3) Vote du Budget Primitif 2018

La Commission Administrative après en avoir délibéré vote le budget primitif de l'année 2018, à 8 voix POUR et 3 voix CONTRE, qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à 128 858,07 € et en section de fonctionnement à 397 944,74 €

4) Vote des Taux des impôts locaux

Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances proposent aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien des taux des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 8 voix POUR, et 3 voix CONTRE, le maintien des taux comme énoncés ci-dessous :

- taxe d'habitation : 13.73%
- taxe foncière propriété bâti 10.39%
- taxe foncière propriété non bâti 43.22%

5) Adhésion de la commune de Fressies aux Murs Mitoyens

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu des Murs Mitoyens concernant la nouvelle adhésion qui a été adoptée par délibération le 23 mars 2018 au comité syndical des Murs Mitoyens. Cette adhésion concerne la commune de FRESSIES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, et 0 voix CONTRE, décide d'accepter la nouvelle adhésion des Murs Mitoyens concernant la commune de FRESSIES.

6) Vote nouveau Horaires école

Suite au retour des 4 jours, les horaires de l'école changent.
Voir tableau joint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, et 0 voix CONTRE, valide les nouveaux horaires.

Questions et informations diverses :

- poteau orange pour réseau téléphonie amplifié
- formation extincteurs

Fin de séance : 21 heures